Destruction des fabriques de papier, suspension projetée des droits (observ.) : Sir Charles Tupper, 4811; Mr. Maclean, 4812; le Prendper, 4611; Mr. Maclean, 4812; le Premier Ministre, 4813; M. Richardson, 4814; M. McCleary, 4815; M. Gibson, 4816; M. Henderson, 4816; M. McMullen, 4816; Sir Adolphe Caron, 4817; M. Montague, 4817; Le Min. des Finances, 4819.

Dettes pour grains de semence, résolution-Davin et débat, 1745; le min. de la Marine et des Pêcheries, 1747; M. Davis, 1748; M. l'Orateur, 1748; M. Davis, 1756; M. Clancy, 1759; le Premier Ministre, 1760; M. Douglas, 1766; M. LaRivière, 1767; M. Campbell, 1767; M. Ingram, 1768; M. Britton, 1773. Devlin, M. Charles B., (int.-Gillies), 6808.

Dewar, M. Robert, compensation a, (int.-sir Charles Tupper), 6647.

Dickey, l'honorable Arthur, mort de, le ministre des Finances, 9106; M. Foster, 9107; M. Logan, 9108.

Dictionnaire anglais-micmac du Dr Rand, (sub.),

Directeurs dees bureaux de poste de la compagne, allocation aux, (int.-Richardson), 593

Directeurs des bureaux de poste, paiement des, (int.-Wilson), 1108; (int.-Rosamond), 2819. Directeur général des Postes, rapport du, (int.-Clarke), 4917.

Discours du trône, 2.
Distribution de la brochure: "Questions politiques," (int.-Taylor), 167.

Distribution des listes électorales, (int.-Bergeron),

Districts militaires, munitions dans les, (int.-Wallace), 5911.

Divisions:

Amendement de sir Charles Tupper à la motion de M. Mulock pour troisième lecture du bill (n° 13) concernant la repré-sentation à la Chambre des communes, demandant que la nouvelle délimitation des comités soit confiée à une commission de

juges; rejetée par 91 contre 45, 1627. Amendement de M. Bourassa à la motion Fielding pour comité des subsides, comme suit : " Que cette Chambre insiste sur le Que cette Chambre insiste sur le principe de la souveraineté et de l'indépendance du parlement comme étant la base des institutions britanniques et sauvegarde des libertés civiles et politiques des citoyens britanniques, et refuse, en conséquence, de considérer l'action du gouvernement au sujet de la guerre dans le Sud-africain comme un précédent qui doive engager ce pays dans toute action à venir.

Que cette Chambre déclare, de plus, qu'elle s'oppose à tout changement dans les relations politiques et militaires qui existent actuellement entre le Canada et la Grande-Bretagne, à moins qu'un tel changement ne soit décrété par la volonté souveraine du parlement et sanctionné par le peuple du Canada;—rejeté par 119 contre 10; 1863. Amendement de M. Russell (Halifax), à la

motion Fielding pour comité des subsides. déclarant que cette Chambre considère que le principe du tarif préférentiel britannique dans le tarif douanier du Canada a déjà produit, et continuera de plus en plus à produire des avantages considérables pour la mère patrie et pour le Canada, et qu'il a déjà contribué à resserrer plus étroitement encore les liens qui les unissent; et qu'elle désire exprimer combien hautement elle approuve l'Acte du parlement du CaDivisions-Suite.

nada en accordant ce tarif préférentiel britannique; adopté par 91 contre 46, 2326.

Sous-amendement de M. Casgrain, à l'amendement Clarke, sur les résolutions Mulock, concernant le taux des gages que devront recevoir les ouvriers engagés dans l'exécution des contrats adjugés par le gouvernement, déclarant que ces résolutions formeront partie d'un Acte du parlement; rejetée par 74 contre 40, 2523.

Amendement de M. Maclean, sur motion pour troisième lecture du bill (n° 25) concernant la compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-ouest, à l'effet d'ajouter à ce projet de loi la disposition suivante, savoir: "Que le maximum du tarif concernant le transport des voyageurs sur les chemins de fer qui seront construits sous l'autorité du présent acte ne devra pas excéder 2c

par mille"; rejeté par 71 contre 15, 2638. Amendement Richardson sur motion pour troisième lecture du bill (n° 25) concernant la compaginie du chemin de fer de Brandon et du Sud-ouest, à l'effet d'ajouter à ce projet de loi la disposition suivante : "Que pendant la construction de ce chemin, les livres, comptes et rapports établissant le coût réel de la construction et de l'équipement soient soumis à l'inspection du gouvernement, afin que si, plus tard, le gouvernement fédéral, ou le gouvernement provincial, décidait d'acquérir le chemin, ou toute partie du chemin, la chose puisse se faire avec connaissance du coût réel, et à un chiffre dont on pourrait déduire toute subvention accordée; rejeté par 68

contre 21, 2646.
Amendement McInnes, sur motion pour troisième lecture du bill (n° 35) constituant en corporation la Compagnie de chemin de en corporation la Compagnie de chemin de fer de Comox à Cap Scott, demandant le renvoi de ce bill au comité général, aux fins d'y ajouter l'article suivant; 16. Nul Chinois ne sera empleyé pour construire ou exploiter le chemin de fer ou ses entreprises autorisées par le présent acte, sous peine d'une amende de cinq piastres par jour pour chaque Chinois employé en contravention de cet article; la dite amende sera recouvrable, sur conviction sommaire, sur la plainte d'une personne quelconque ;

Amendement de sir Charles Tupper, sur m .-Fielding pour comité des subsides, conçu dans les termes suivants : "Que tous les mots après 'que' soient retranchés et remplacés par les suivants : 'Cette Chambre est d'avis qu'une entente commerciale, conférant de mutuels avantages, entre le Royaume-Uni et les colonies, stimulerait considérablement la production dans ce pays, augmenterait dans une grande mesure le commerce entre eux et aurait pour effet d'assurer l'unité de l'empire ; et que tout projet différentiel n'assurant pas la réalisation complète d'un tel système ne devrait pas être considéré comme final ou satis-faisant'"; rejeté par 88 contre 48, 4669. Amendement de M. Davin, sur m.-Sutherland

rejeté par 53 contre 21, 3429.

pour troisième lecture du bill (n° 143) mo-difiant l'Acte concernant les cautions de dettes pour grain de semence, demandant que le biil scit renvoyé au comité général pour remplacer l'article 1 de ce bill par ce qui suit : "La responsabilité des personnes engagées envers la Couronne par cautionnement donné pour garantir